

Les traducteurs, terminologues et interprètes agréés sont de plus en plus amenés à utiliser de nouvelles technologies dans leur travail quotidien, et les documents qu'ils produisent demeurent soumis à de hautes exigences de fiabilité. Afin qu'un document électronique produit par un traducteur, terminologue ou interprète agréé demeure juridiquement fiable, le document doit être signé à l'aide de la signature numérique de l'Ordre : CertifiO pour professionnels.

Après une étude approfondie du marché des signatures électroniques et numériques, l'OTTIAQ a choisi Notarius en tant que fournisseur officiel de signatures numériques.

Voici ce que les membres doivent savoir et comprendre au sujet des signatures numériques :

Qu'est-ce qu'un document électronique?

Un document électronique est un document stocké sur un support à la fois électronique, logique et visuel.

Qu'est-ce qu'une signature numérique?

Une signature numérique est un certificat de signature numérique apposé sur un document électronique.

Qu'est-ce qu'un certificat de signature numérique?

Un certificat de signature numérique est un fichier électronique émis et protégé cryptographiquement par une autorité de certification (Notarius) pour attester de la véracité des renseignements qu'il contient. Ces renseignements sont notamment les suivants :

- Nom et prénom du signataire
- Titre professionnel
- Numéro de membre
- Adresse de courriel
- Clé publique
- Période de validité et numéro de série du certificat

Présentation du partenariat entre l'OTTIAQ et Notarius

Notarius fournit des infrastructures et des plateformes technologiques à plus de 35 ordres et associations partenaires. Ces ordres et ces associations peuvent ainsi permettre à leurs membres d'émettre des signatures numériques, sans avoir à gérer la maintenance des infrastructures technologiques.

Grâce à ce partenariat, les traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec peuvent utiliser la signature exclusive de l'OTTIAQ pour produire des documents originaux en format électronique en utilisant des solutions technologiques éprouvées et conformes aux normes gouvernementales et aux meilleures pratiques en matière d'archivage de documents électroniques.

Fonctionnalités et avantages

La signature numérique apposée sur un document par un professionnel, en plus de protéger le fruit du travail des traducteurs, terminologues et interprètes agréés :

- ✓ Confirme et garantit l'identité du signataire ainsi que son affiliation professionnelle à l'OTTIAQ;
- ✓ Assure l'intégrité du document (tout comme celle des données qu'il contient) en prouvant que le document n'a pas été altéré depuis sa signature;
- ✓ Établit le caractère authentique du document. L'authenticité signifie que tout ce qui est nécessaire pour prouver l'origine et l'intégrité d'un document est **inclus** dans le document;

La signature numérique doit rester sous le seul contrôle de son titulaire; elle ne peut en aucun cas être partagée ou déléguée.

Se procurer une signature numérique de l'OTTIAQ

Pour obtenir votre signature numérique de l'OTTIAQ, veuillez vous rendre sur la page réservée à l'OTTIAQ sur le site web de Notarius à <https://notarius.com/OTTIAQ>.

Pour plus d'information

- Veuillez contacter madame Bénédicte Assogba, responsable de l'agrément à l'OTTIAQ, à l'adresse bassogba@ottiaq.org ou au numéro 514 845-4411. poste 1231.

Pour obtenir de l'assistance technique

- Veuillez contacter le service à la clientèle de Notarius par téléphone au 1 855 505-7272, ou par courriel à support@notarius.com.